

cndp

Commission nationale
du **débat public**

BILAN DES GARANTS

Projet de salle Aréna à Décines-Charpieu emportant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU-H) de la Métropole de Lyon

Concertation préalable

15 Juillet – 15 octobre 2020

Jean-Luc Campagne et Ivan Pascaud
Désignés par la Commission nationale
du débat public

Le 14 novembre 2020

SOMMAIRE

AVANT PROPOS.....	3
FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET.....	4
CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION	6
CONTEXTE DU PROJET.....	7
Un projet privé, une compétence métropolitaine	7
Une co-saisine de la CNDP.....	7
Des spécificités à prendre en compte	8
DISPOSITIFS DE GARANTIE DE LA CONCERTATION	10
Les points clefs de l'analyse du contexte	10
La conception du dispositif de concertation	12
La vigilance sur l'élaboration et la diffusion de la communication	13
Le suivi du processus.....	13
La prise en compte des contributions écrites.....	14
La réponse à des sollicitations du public.....	14
ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION.....	15
Rappel sur les objectifs de la concertation	15
Communication et mobilisation	15
Le déroulé de la concertation.....	16
RÉSULTATS DE LA CONCERTATION	18
Points de vue et questionnements	18
Propositions et recommandations jugées prioritaires lors des ateliers :	21
Les engagements de la Métropole et de l'Olympique Lyonnais suite à la concertation	23
L'AVIS DES GARANTS.....	25
Sur la construction du dispositif de concertation	25
Sur les résultats de la concertation :	26
RECOMMANDATIONS.....	29
Clarifier et être transparent sur la décision relative à la mise en compatibilité du PLU H.....	29
Répondre au besoin d'une vision globale.....	29
Avoir une attention particulière à l'égard des habitants et riverains	30
Donner un prolongement à la dynamique citoyenne	30
LISTE DES ANNEXES	32

AVANT PROPOS

Le présent bilan est rédigé par les garants de la concertation préalable. Il est communiqué par les garants dans sa version finale le 14 novembre 2020 sous format PDF non modifiable aux responsables du projet pour publication sans délai par leurs soins, sur le site dédié au projet (article R121-23 du Code de l'Environnement) :

- <https://www.grandlyon.com/services/procedures-plu-h.html> pour la Métropole de Lyon
- <https://www.ol.fr/fr> pour l'Olympique Lyonnais.

Ce bilan a également été remis à cette même date à la Commission Nationale du Débat Public.

Les responsables du projet publieront de leur côté sous deux mois leur réponse à ce bilan ; réponse qui sera transmise à la CNDP par leurs soins (article R.121-24 du Code de l'Environnement).

Ce bilan de la concertation et les enseignements tirés par les maîtres d'ouvrage devront figurer dans les dossiers de demande d'autorisation pour l'enquête publique.

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

● MAÎTRE D'OUVRAGE :

- L'Olympique Lyonnais pour la salle Aréna.
- La Métropole de Lyon pour la mise en compatibilité du PLUH.

● PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

- Une emprise de 14 500 m² au sol ;
- Un bâtiment comportant 4 niveaux ;
- Une hauteur d'environ 34 m ;
- L'intégration d'environ 150 places de parking sur site.
- Cette salle serait entièrement privée et financée par l'OL Groupe. Son coût estimé est inférieur à 100 M€ (hors foncier et frais de maîtrise d'ouvrage).
- Sa livraison serait prévue pour 2023.

● FONCTIONNEMENT PREVISIONNEL

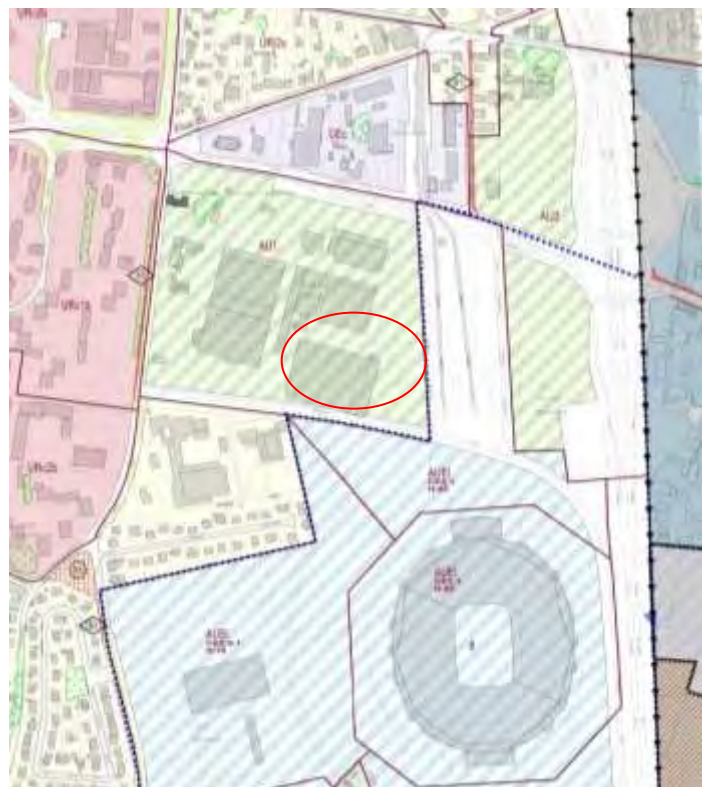
- Le projet de la salle aréna devrait permettre d'accueillir une jauge maximale de 15 000 à 16 000 personnes.
- Cette jauge ne descendrait pas en dessous du seuil de 6 000 personnes pour ne pas entrer en concurrence avec les salles «petite jauge» de l'agglomération.
- Entre 80 et 120 manifestations par an seraient programmées :
 - une majorité de concerts :
 - 15 à 20 grands concerts /an à la jauge maximale,
 - 15 concerts d'une jauge comprise entre 11 000 et 14 000 spectateurs,
 - 15 concerts d'une jauge inférieure à 11 000 spectateurs,
 - 10 à 15 matches de basket Euroleague accueillant jusqu'à 13 000 personnes. Pour répondre aux exigences de l'Euroleague et devenir membre permanent, l'Asvel a besoin de disposer d'une salle d'au moins 10000 spectateurs, condition remplie avec la salle aréna. L'Asvel continuera à s'entraîner et jouer les matchs du championnat de France de basket-ball à Villeurbanne.
 - 4 à 10 évènements e-sport accueillant jusqu'à 13000 personnes, pour répondre à une demande grandissante,
 - 10 spectacles jeunes publics accueillant environ 6000 personnes,
 - des séminaires d'entreprise de 2000 à 3 000 personnes.

- CARTE DU PROJET, PLAN DE SITUATION :

Situation du projet dans l'Est lyonnais



Site d'implantation envisagé à proximité du Grand Stade (friche ABB)



CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION

- **QUELQUES DATES CLÉS :**

- 16/07/2019 : Décision d'organiser une concertation
- 31/07/2019 : Désignation des garants
- 15/07/2020 au 15/10/2020 : Période de la concertation préalable
- 15/11/2020 : Publication du bilan

- **PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION :**

- La métropole de Lyon soit 59 communes

- **DOCUMENTS DE LA CONCERTATION :**

- Affichage des avis administratifs dans les 59 communes de la Métropole et les 9 arrondissements de Lyon
- 68 exemplaires du dossier des maîtres d'ouvrage (dossier de concertation) distribués dans les 59 communes de la Métropole et les 9 arrondissements de Lyon
- 600 guides de la concertation distribués par tractage
- 16850 tracts (guides de la concertation) distribués dans les 59 communes et 9 arrondissements de Lyon, dont 2500 pour la commune de Décines-Charpieu et 2500 pour la commune de Meyzieu (chaque commune étant ensuite responsable de leur diffusion)

- **ÉVÉNEMENTS PUBLICS :**

- 7 demi-journées consacrées à des micros-trottoirs – 220 personnes interviewées
- 1 réunion publique d'ouverture – 20 participants
- 3 visites de terrain – 20 participants
- 10 ateliers thématiques – de 6 à 38 participants selon les ateliers (122 en cumulé)
- 1 réunion publique conclusive – 50 participants

- **PARTICIPANTS :**

- 2131 visites sur la page dédiée de la Métropole de Lyon
- 149 observations par email et 44 observations transmises directement aux garants
- 12 observations sur les cahiers de concertation

CONTEXTE DU PROJET

Un projet privé, une compétence métropolitaine

Le projet de salle Arena sur la commune de Décines-Charpieu est un projet privé, porté par le groupe Olympique Lyonnais. Il s'agit d'une salle multifonctionnelle (concert, sport, ...) de 16 000 places maximum. Son emprise serait de 3 à 3,5 ha avec une surface au sol de 20 000m² et une hauteur de 30m. 80 à 120 manifestations seraient programmées par an. La jauge de fonctionnement oscillerait entre 6 000 et 16 000 spectateurs.

Quatre sites ont été envisagés par le porteur de projet pour l'implantation de cette salle dans un proche périmètre autour du Grand Stade (« Groupama stadium »). Suite à l'analyse de ces différentes alternatives d'implantation, le site retenu par l'Olympique Lyonnais est prévu sur une friche industrielle à proximité immédiate du Groupama Stadium, sur le secteur du Grand Montout, dans le corridor urbain entre Lyon centre et l'aéroport St-Exupéry où se développent de nombreux projets d'aménagement et d'équipement. Ce secteur de l'Est Lyonnais est en mutation profonde. Site de la 2ème couronne Lyonnaise (bassin de vie « Rhône Amont »), desservi par le tramway 3 et équipé en parking, il est en proximité immédiate d'espaces naturels, agricoles et paysagers avec de forts enjeux environnementaux.

La réalisation de ce projet privé, dont la mise en œuvre est estimée à 100 M€ nécessite une évolution du document d'urbanisme. Il est proposé qu'elle se mette en œuvre au travers d'une déclaration de projet emportant mise en compatibilité (MEC) du PLU-H conformément aux dispositions de l'article L 300-6 du code de l'urbanisme. Cette procédure est soumise à évaluation environnementale.

Dotée d'une clause de compétence générale, la Métropole de Lyon règle par délibération toutes les affaires d'intérêt métropolitain. Elle est compétente pour l'élaboration et l'évolution du Plan Local d'Urbanisme. Le nouveau PLU tenant lieu de PLH (PLU-H) a été approuvé le 13 mai 2019.

Mi 2019, la Métropole de Lyon a été saisie par l'Olympique Lyonnais d'une demande d'évolution du document d'urbanisme afin de permettre la réalisation d'une salle de spectacles multi fonctionnelle sur le site ABB sur la commune de Décines-Charpieu.

Une co-saisine de la CNDP

En application de l'article L 121-17-1 du code de l'environnement, la Métropole a souhaité prendre l'initiative d'organiser une concertation préalable à la mise en compatibilité du PLU-H. C'est dans ce cadre que la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a été saisie par la Métropole de Lyon pour la désignation de garants. Le Groupe OL a également décidé de saisir volontairement la CNDP dans le cadre d'une concertation préalable sur le projet de salle Aréna afin de rendre cohérente et lisible vis-à-vis du grand public la démarche d'évolution du PLU-H. Cette co-saisine impliquait de fait un co-portage de la concertation préalable. La mise en œuvre de celle-ci a été coordonnée par la Métropole de Lyon.

La CNDP a désigné le 31 juillet 2019 Jean-Luc Campagne et Ivan Pascaud garants de la concertation. La lettre de mission qui leur a alors été adressée rappelait les exigences et le cadre d'une concertation préalable, impliquant un débat sur :

- l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques du projet,
- les enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire,
- des solutions alternative, y compris de l'absence de mise en œuvre,

- des modalités d'information et de participation du public après concertation préalable.

Des spécificités à prendre en compte

Première spécificité : un co-portage public / privé

La Métropole de Lyon, est concernée par le projet de salle Aréna à travers sa compétence aménagement, d'abord par la mise en compatibilité du PLU H nécessaire à l'implantation du projet, et aussi à travers la prise en compte des différentes implications de celui-ci en matière d'accessibilité, d'environnement, de développement et d'aménagement global. A ce titre, en tant que collectivité, elle est garante d'un intérêt commun par les choix qu'elle opère en la matière.

L'Olympique lyonnais, quant à lui, est porteur du projet de salle Aréna et est animé à ce titre par des intérêts qui lui sont propres ; c'est aussi depuis plusieurs années un acteur de l'aménagement et du développement de l'Est lyonnais qui affiche une volonté de contribuer à la dynamique métropolitaine.

Le co-portage de la concertation préalable par deux maîtres d'ouvrage, dont les compétences et intérêts se situent à des niveaux différents, impliquait des objets de concertation complémentaires sur le projet tant au niveau de son intérêt et de sa pertinence que de ses impacts et de son insertion :

- D'une part, il impliquait de prendre en compte l'exigence d'ouverture liée à la procédure de mise en compatibilité du PLU-H de la Métropole de Lyon et donc plus en amont encore l'intérêt ou pas du projet, interrogeant du même coup :
 - le besoin d'une salle de ce type à l'échelle métropolitaine,
 - la pertinence de son implantation dans l'Est lyonnais et à proximité du Grand stade
 - une cohérence plus large de l'aménagement de ce secteur de l'Est lyonnais.
- D'autre part, il impliquait de prendre en compte les réflexions, projections et avancées techniques du porteur du projet, notamment sur les points qui correspondaient à des éléments arbitrés de son point de vue (pas ou peu négociable) :
 - le type de salle, sa jauge, et donc une approche de son fonctionnement ;
 - le périmètre d'implantation du projet à proximité du Grand stade ;
 - le site d'implantation, la réflexion technique menée sur les alternatives d'implantation (quatre alternatives ayant été étudiées).

Seconde spécificité : un passif lié à l'historique du Grand Stade

Dans le contexte de la concertation préalable sur le projet de salle Aréna, les traces laissées dans l'historique local par le projet de Grand Stade n'ont pas été neutres. En effet, ce projet d'envergure (ouverture début 2016) a soulevé des oppositions importantes, notamment de la part de populations locales ou riveraines. Ces oppositions, alors fondées sur les nuisances liées à l'infrastructure n'ont pas alors trouvées de réponses suffisantes dans les actions de gestion palliatives et adaptatives de son fonctionnement ou de l'aménagement global du secteur pour s'apaiser totalement. Dans ce contexte, le projet de salle Aréna est venu renforcer certaines craintes, de nombreux riverains et habitants des communes plus particulièrement concernées ayant ainsi fait part de leurs préoccupations vis-à-vis de ces nuisances cumulatives, mettant en avant les problématiques existantes en lien avec le fonctionnement du Grand Stade.

La concertation préalable intervenant dans ce contexte, elle a pu être aussi l'occasion de mettre en avant le besoin d'une vision globale de l'insertion et du fonctionnement des infrastructures événementielles.

Troisième spécificité : le contexte sanitaire

Le contexte de crise sanitaire a impacté le déroulement « normal » de la concertation.

Il l'a impacté d'abord dans son calendrier ; en effet, une délibération de la Métropole avait été prise pour que celle-ci ait lieu du 6 mai au 19 juin 2020. La période de confinement et le décalage du deuxième tour des élections municipales au 28 juin ont eu raison de ce calendrier ; l'exécutif de la Métropole alors en place lors de la période de déconfinement a proposé de décaler du 15 juillet au 15 octobre (nouvelle délibération). Le démarrage de la concertation en période estivale, peu propice à la mobilisation, a été un argument supplémentaire pour en rallonger la durée à 3 mois.

Enfin, la crise sanitaire a impacté le déroulement du processus de concertation puisque la phase de co-production débutait après la première réunion publique le 09 septembre 2020, alors que le nombre de cas de Covid réaugmentait sensiblement. Des normes de jauges à respecter en fonction des salles et de distanciation sociales se sont imposées, ce qui a conduit à la limitation du nombre de participants à certains ateliers et à la mise en place d'un principe d'inscription.

On notera néanmoins que malgré ces contraintes, le dispositif a pu aller à son terme et si la mobilisation a été sans doute affectée par la crise sanitaire, elle n'a pas été négligeable dans ce contexte troublé.

DISPOSITIFS DE GARANTIE DE LA CONCERTATION

Les points clefs de l'analyse du contexte

Afin de faire des préconisations concernant la concertation préalable, nous – garants de la concertation – avons réalisé une étude de contexte à partir de la rencontre d'une quarantaine d'acteurs du territoire (riverains, associations locales, préfecture, entreprises impactées, collectivités territoriales, ...). Il est ressorti de cette étude de contexte des points de repères pour l'élaboration du dispositif de concertation.

Le périmètre de concertation

De notre point de vue, les spécificités du projet impliquait de considérer la question du périmètre avec celle du contenu de la concertation :

1. Il paraissait évident, vu la portée et le rayonnement d'une infrastructure de type salle Aréna, que les questions de l'opportunité du projet, des alternatives possibles sur le territoire du Grand Lyon, de l'insertion du projet dans une approche globale de l'aménagement et du développement de l'agglomération lyonnaise soient posées à l'échelle de la Métropole de Lyon (qui regroupe 59 communes).
2. Et, compte tenu de l'avancée de la réflexion sur le lieu de l'implantation de la salle Aréna (liée de fait à l'initiateur du projet), se posaient dans le même temps la question de son insertion locale à l'échelle des deux communes (Décines-Charpieu et Meyzieu), plus particulièrement concernées par les incidences de l'aménagement et de son fonctionnement et plus particulièrement de ses incidences cumulées avec l'infrastructure du Grand Stade.

Les modalités de concertation

Ce périmètre de concertation comprenant deux échelles de pertinence, avec des contenus spécifiques selon les questions posées (opportunité ou insertion du projet), nous a donc conduit à préconiser l'ajustement des modalités de concertation en fonction de deux orientations :

1. A l'échelle du Grand Lyon, aborder largement les questions de l'opportunité du projet pour la métropole et des alternatives sur un mode consultatif, avec une attention particulière dans la prise en compte de certaines communes : Villeurbanne (où se trouve l'Astroballe) et des communes plus directement concernées par le projet (Décines-Charpieu et Meyzieu).
2. A une échelle plus locale, mettre en place des temps d'échanges favorisant des modes d'échanges co-construits (mais avec possibilité de participation pour tous les Grands-Lyonnais intéressés) :
 - pour échanger à la fois sur les questions d'opportunités et d'alternatives au projet,
 - pour traiter des enjeux d'insertion du projet à l'échelle locale en intégrant la diversité des besoins et en élaborant si possible collectivement des propositions (réponses apportées aux contraintes générées, vision à plus long terme de l'aménagement de l'ensemble du secteur,...)

Informations sur le projet et communication

Sur ce point, au-delà des questions de diffusion de l'information sur le projet et sur les modalités de concertation, nous avons mis l'accent sur un besoin d'explicitation.

La réflexion sur le projet de salle Aréna avait déjà fait l'objet de réflexions techniques par l'Olympique lyonnais, tant sur le plan des caractéristiques de la salle (jauge, emprise, fonctionnement...) que sur les alternatives d'implantation dans un périmètre proche du Grand Stade. Dans le cadre de la concertation préalable, il était donc essentiel d'être

transparent sur ces éléments et d'expliciter l'historique du projet : contexte plus large de mutualisation d'aménagements (parking, tramway,...), études et réflexions préalables qui ont conduit à privilégier le site ABB.

Il s'agissait ensuite dans le déroulement de la concertation de tenir une ligne d'équilibre en prenant en considération le travail préalable réalisé pour l'avant-projet de salle Arena, tout en discutant des opportunités et alternatives au projet.

Le public cible

La réflexion sur les publics cible s'est faite concomitamment à celle du périmètre de la concertation. Il était nécessaire de notre point de vue de distinguer deux cercles de personnes concernées par le projet pour penser la conception du dispositif de concertation, avec des communications, stratégies de mobilisation et modalités à adapter :

1. Le premier cercle concernait l'échelle de la Métropole lyonnaise, cercle dans lequel les citoyens pouvaient être invités à contribuer sur les questions d'opportunité, d'alternatives et d'insertion du projet à l'échelle du Grand Lyon.
2. Le second cercle concernait plus spécifiquement les habitants des communes concernées directement par l'aménagement (Décines-Charpieu et Meyzieu), invités à contribuer, bien entendu sur les questions d'opportunités mais aussi sur les sujets plus particulièrement en lien avec l'insertion du projet localement.

Le calendrier

Le calendrier de la concertation était envisagé initialement en décembre - janvier 2020. Afin de nous permettre de réaliser l'étude de contexte et de rencontrer un ensemble d'acteurs du territoire pour s'imprégner du sujet et de pouvoir faire des recommandations sur la manière de mener la concertation préalable, les maîtres d'ouvrage ont alors proposé que le démarrage de la concertation préalable soit repoussé en janvier ; mais il nous a ensuite paru inadapté que la concertation se tienne dans le contexte d'échéances électorales locales. Nous avons donc préconisé de la repousser après les élections municipales de Mars 2020 pour éviter le risque de polariser le débat dans le champ politique au détriment de la participation des citoyens.

Nous avons cependant entendu un argument de l'Olympique lyonnais en faveur d'une concertation préalable en amont des élections municipale (janvier – février) ; cet argument se fondait sur l'intérêt d'aborder la question de l'opportunité du projet dans le cadre d'une élection, car il est aussi lié à un choix politique pour l'aménagement et le développement du territoire. En réponse à cette remarque, nous avons mis en avant :

- que le fait de décaler la concertation préalable n'empêchait pas un débat sur l'intérêt du projet dans le cadre des élections municipales ;
- qu'il s'agissait aussi pour nous, en tant que garant, de favoriser un climat de dialogue, plus facile à obtenir de notre point de vue une fois les élections passées.

Ce choix du décalage après les élections municipales a eu cependant un impact inattendu puisque la concertation préalable a dû être décalée encore par la suite, en raison de la crise sanitaire et d'un second tour des municipales organisé le 28 juin.

La durée

Vu l'envergure du projet, mais aussi compte tenu du passif lié à l'historique du Grand Stade, nous avons insisté pour cette concertation préalable soit d'une durée minimale de six semaines, et si possible au-delà. Une durée suffisante nous paraissait souhaitable pour favoriser l'échange d'arguments et une démarche co-constructive, en particulier sur les questions relatives à l'insertion locale du projet.

Finalement, dans le contexte de crise sanitaire, et dans le souci de favoriser la participation du plus grand nombre,

c'est finalement une durée de 3 mois qui a été retenue par les maîtres d'ouvrage pour la mise en œuvre de la concertation préalable : du 15 juillet au 15 octobre 2020.

La conception du dispositif de concertation

Une préparation collective

L'élaboration du dispositif de concertation s'est faite dans le cadre d'une réflexion collective associant la Métropole de Lyon, l'Olympique Lyonnais, les villes de Décines et Meyzieu ainsi que les prestataires mandatés pour l'animation du dispositif de concertation et les garants. Compte tenu des circonstances électorales et de nos recommandations sur le décalage du calendrier, puis des circonstances sanitaires, cette phase préparatoire s'est étalée dans le temps. Des temps de travail préparatoire étaient organisés dans le cadre d'un Comité technique concertation, associant les services concernés de la Métropole de Lyon, l'Olympique lyonnais, ses prestataires d'assistance à maîtrise d'ouvrage et l'agence prestataire de la Métropole pour l'animation de la concertation préalable. Ces rencontres ont eu lieu aux dates suivantes :

- le 06/09/2019 pour le lancement de la phase préparatoire,
- le 04/11/2019, 07/11/2019 et 28/11/2020 pour ajuster le dispositif suite à nos préconisations,
- le 21/01/2020 et 13/02/2020, pour finaliser les modalités de concertation,
- le 30/03/2020 (en visio-conférence), pour échanger sur les adaptations possibles du dispositif,
- le 25/06/2020, pour les derniers ajustements avant lancement de la concertation.

Ces rencontres ont par ailleurs alternées avec des temps sous forme de groupes de travail plus restreints avec des représentants de la Métropole de Lyon, de l'Olympique Lyonnais et les garants visant à faire des points d'étapes dans l'élaboration du dispositif ou à approfondir certains sujets spécifiques

- le 12/09/2019 pour une visite de terrain,
- le 30/09/2019 pour échanger sur les questions de calendrier,
- le 29/05/2020 pour préparer le lancement du dispositif de concertation.

Enfin, il y a eu de nombreux échanges téléphoniques ou mails entre les garants et les référents de la concertation au sein de la Métropole ou de l'Olympique lyonnais.

Des orientations partagées

Au cours de ces différents temps de travail le dispositif de concertation a donc été précisé à partir des points de repères de notre étude de contexte. Il s'est décliné à partir d'orientations partagées avec les maîtres d'ouvrage que l'on peut résumer en quelques principes :

- mixer des modalités de concertation permettant de prendre en compte l'échelle métropolitaine et locale,
- prévoir une consultation large à l'échelle de la Métropole,
- aller à la rencontre du public,
- proposer des modalités diverses permettant à chacun de s'informer, d'exprimer son point de vue, de la croiser avec d'autres, et de réfléchir ensemble à des propositions,
- cibler certaines thématiques pour répondre aux besoins identifiés dans l'étude de contexte : aménagement, développement économique, accessibilité, environnement, lien aux quartiers en politique de la ville ;
- viser une démarche qualitative en favorisant l'échange d'argument et si possible la construction collective.

La vigilance sur l'élaboration et la diffusion de la communication

Dès le départ, nous avons insisté sur le fait que les documents mis à la disposition du public avaient vocation à informer, expliquer et non à promouvoir et qu'ils devaient s'attacher à vulgariser au mieux toutes les thématiques en évitant les notes techniques et le vocabulaire spécialisé. C'est un aspect auquel nous avons été attentifs dans nos relectures des documents d'information.

En particulier, il a pu être difficile pour les Maîtres d'Ouvrage de trouver le point d'équilibre entre le portage du projet et la rédaction de contenus neutres. C'est pourquoi nous avons proposé de mettre en perspective les premiers questionnements et besoins identifiés dans notre étude de contexte avec les réponses techniques d'ores et déjà apportés, cela pour ne pas laisser penser que toutes les réponses à tous les problèmes avaient été trouvées. Malgré nos recommandations, certains documents (notamment le dossier de concertation) nous semblent avoir été un peu trop promotionnels à l'égard du projet Arena. L'affirmation d'intérêt général du projet dans le dossier de concertation était notamment remise en cause par certains acteurs.

Dans l'ensemble la communication et la mobilisation ont été sérieuses. Quelques manques ont cependant été signalés (absence des horaires d'ateliers dans le guide de la concertation, information parfois trop tardive, ...).

Le suivi du processus

Une présence aux différents temps de concertation

Pour assurer pleinement notre rôle de garants, nous avons fait en sorte d'être présents tant que possible sur les divers temps et actions menés dans le cadre de la concertation :

- suivi des interviews « micro-trottoirs » : participation à deux demi-journées en gare de Vaise et sur la place Bellecour (24/09) ;
- participation à la réunion publique d'ouverture de la phase d'échange et de co-construction (09/09) ;
- suivi des visites de terrain (12/09) ;
- participation aux ateliers :
 - o atelier 1 "aménagement du territoire & économie" au Toboggan à Décines (15/09),
 - o atelier 2 "accessibilité & environnement" à la salle des fêtes de Meyzieu (22/09),
 - o atelier 3 "aménagement du territoire & économie" à la salle des fêtes de Meyzieu (29/09),
 - o atelier "politique de la ville" au centre social Flora Tristan de Meyzieu (06/10),
 - o atelier 4 "accessibilité & environnement" au Toboggan à Décines (07/10),
- participation à la réunion publique de clôture au Toboggan à Décines (13/10).

Remarque : Il ne nous a pas été possible d'assister le 01/10 à l'atelier "politique de la ville" à la Maison des initiatives de Décines et lors de l'atelier "politique de la ville" à Meyzieu, c'est un autre garant, David Chevallier, qui a participé pour pallier notre indisponibilité.

La posture et les interventions des garants

D'une manière générale, au cours de ces différents temps, nous avons privilégié une posture d'observateur, centrée sur les conditions et la conduite des temps d'échange et les besoins des participants.

Nous sommes intervenus publiquement en particulier lors de deux temps forts, la réunion publique de lancement de la phase de co-construction et la réunion publique de bilan. Lors de la première, il s'agissait de présenter le cadre de la concertation préalable, notre rôle de garants et de mettre en perspective le dispositif de concertation préalable. Lors de la seconde, il s'agissait de transmettre les grandes conclusions et les points clefs qui ressortaient de notre point de vue de garants de cette concertation préalable. Au cours de ces deux rencontres, des participants ont questionné la portée du processus de concertation ; nous y avons répondu, en faisant valoir notre indépendance

et la prise en compte de leurs argumentaires dans le bilan.

En outre, à chacune des réunions ou ateliers où nous avons été présents, nous avons veillé à expliciter notre rôle de garant en resituant le cadre et les objectifs de la concertation préalable. A plusieurs reprises, il a fallu revenir sur les éléments de définition de la concertation préalable. Certains participants avaient en effet parfois du mal à s'approprier les entrées thématiques proposées pour les ateliers, faisant valoir leur opposition au projet ; le fait de rappeler le principe d'ouverture du processus de concertation préalable et de les assurer de la prise en compte de leurs arguments a pu être un élément facilitant leur expression.

Aussi, lors des différents temps de concertation, nous avons été à l'écoute des participants, en les questionnant en particulier sur la façon dont il vivait le processus et voyait leur place.

Enfin, il a été intéressant pour nous de contribuer à la réalisation de quelques interviews en mode « micro-trottoir » pour mieux appréhender la façon dont cette démarche de consultation était reçue par le public et échanger avec eux sur la base des entrées du questionnement. Cela a été pour nous l'occasion d'une immersion dans un temps de consultation dédié plus spécifiquement à l'échelle métropolitaine. De même, les visites de terrain ont permis des échanges interpersonnels avec de nombreux participants pour questionner notamment leur regard sur ce processus de concertation préalable et expliciter notre rôle de garant. L'un de ces échanges aboutissant finalement à un entretien à la demande d'une participante.

La prise en compte des contributions écrites

Chaque semaine un retour des contributions qui parvenait sur les sites de la Métropole de Lyon et l'Olympique lyonnais nous était transmis et nous avons reçu directement un certain nombre de contributions (44 adressées uniquement à notre attention). Nous avons fait le choix de répondre à celles qui questionnaient le déroulement du processus, liées en particulier aux contraintes inhérentes à la crise sanitaire. Nous avons également reçu les contributions écrites issues des cahiers de concertation (12 contributions) afin de les prendre en compte dans la rédaction de ce bilan.

La réponse à des sollicitations du public

Tout au long du processus nous sommes restés à l'écoute du public et de leurs observations ; elles alimentent d'ailleurs ce bilan.

Il faut noter également que certains participants, trois riverains, ont souhaité par ailleurs nous rencontrer lors d'un temps spécifique durant la période de concertation ; nous avons répondu favorablement à leur demande pour mieux comprendre et prendre en compte leurs besoins dans le déroulement du processus et les suites à lui donner.

ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

Rappel sur les objectifs de la concertation

L'article L 121-15-1 du code de l'environnement rappelle que la concertation préalable permet de débattre :

- de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet, et des objectifs et principales orientations liés à l'évolution du PLU-H,
- des enjeux socio-économiques de l'évolution du PLU-H et du projet, et des impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire,
- des solutions alternatives, y compris pour ce projet, de l'absence de sa mise en œuvre,
- et des modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable.

Conformément à la délibération du 8 juin 2020, et en accord avec les garants, la concertation préalable s'est déroulée du 15 juillet au 15 octobre 2020 inclus.

Communication et mobilisation

Dès le lancement de la concertation, une diffusion large d'informations sur le projet de salle Aréna et les modalités de concertation préalable a été faite auprès du public Grand-lyonnais et relayée par ailleurs à l'échelle locale. Les principaux moyens et canaux de diffusion sont détaillés ci-dessous :

Les espaces Internet dédiés et leurs vocations

Les informations relatives au projet et à la concertation ont été mises en ligne sur les sites Internet des deux maîtres d'ouvrage, à savoir :

- l'avis administratif publié le 1er juillet 2020 - retrouvez le à cette adresse internet : https://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/urbanisme/pluh/arena_avis_admin_metropole.pdf
- le dossier de concertation comprenant les éléments techniques de base sur le projet et présentant la concertation préalable publié sur le site le 15 juillet 2020, soit le jour du lancement de la concertation préalable - retrouvez le à cette adresse internet : https://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/urbanisme/pluh/20200715_salle_arena_dossier_concertation.pdf
- un guide de la concertation préalable informant sur les différentes possibilités de participations - retrouvez le à cette adresse internet : https://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/urbanisme/pluh/20200723_projet_arena-guide_concertation.pdf

Remarque : Conformément à l'article R 121-19 du code de l'environnement, nous avons recommandé la publication du dossier de concertation 15 jours avant le démarrage de la concertation préalable. La Métropole de Lyon a eu une autre interprétation juridique et a fait le choix de faire cette publication au lancement de la concertation.

Le site de la Métropole, celle-ci coordonnant la concertation, a permis et permet encore d'accéder à l'ensemble des éléments produits lors du processus de concertation préalable. Seul le dépouillement des micros-trottoirs n'a pas été diffusé ; nous avons recommandé que celui-ci puisse être également accessible, en précisant qu'il ne s'agit pas là de résultats ayant une valeur statistique, mais que cela traduit le regard des 220 personnes interrogées.

Il faut noter par ailleurs que dans le contexte de crise sanitaire, pour éviter tout dépassement de la jauge définie en

fonction de la capacité des salles, une inscription en ligne était demandée pour la participation aux ateliers, ce qui explique pourquoi, le guide de la concertation ne comportait pas plus d'informations sur les horaires, les personnes souhaitant s'inscrire étant invitées le faire en ligne ou à transmettre un lien.

Les dispositifs de communication mis en œuvre

Dans le détail, la diffusion de l'information s'est opérée de manière large, et ciblée en fonction de deux périmètres :

- **A l'échelle métropolitaine :**
 - grâce à la mise à disposition d'un cahier de concertation à l'hôtel de Métropole, dans toutes les Mairies des arrondissements de Lyon et des Communes situées sur le territoire de la Métropole, à la mise en place d'un dispositif pour collecter par voie numérique la parole des habitants et par voie de presse (Le Progrès, Le Tout Lyon, etc).
 - Par ailleurs, le dispositif de concertation a été complété par l'organisation de micros-trottoirs avec diffusion de 250 guides de la concertation dans 7 points de la Métropole (Décines, Meyzieu, Part-Dieu, Vaise, Bellecour, parc de la Tête d'or, parc de Miribel Jonage).
 - Les informations concernant la concertation ont été envoyées à l'ensemble des directions de la communication des 59 communes du Grand Lyon.
 - Information en amont puis relances sur les réseaux sociaux (facebook et twitter Métropole).
 - Article sur le Met et le site web de la Métropole du Grand Lyon.
 - Communiqué de presse Métropole envoyé le lendemain de la réunion publique d'ouverture, quelques articles dans Le Progrès, la Tribune de Lyon, Lyon Pole Immo ainsi qu'un reportage de France 3.
 - Information sur le site Internet de l'Olympique lyonnais.
- **A l'échelle locale - ville de Décines :**
 - Réception de 2 500 guides à la demande de la commune pour mise à disposition dans des lieux publics.
 - Information sur le site Internet de la commune, dans le journal municipal et sur les panneaux lumineux de la commune.
 - Relance des centres sociaux.
 - Tractage lors du marché, devant les écoles et dans les transports en communs le 15 septembre.
 - Dépôt de guides de la concertation à la maison du projet de Carré-de-Soie.
 - Relances email et téléphoniques des associations de commerçants (UCAD-UCAM).
 - Quartier du Prainet : mobilisation MJC / centre social / conseils citoyens.
- **A l'échelle locale - ville de Meyzieu :**
 - Réception de 2 500 guides à leur demande pour mise à disposition dans lieux publics (cela n'aurait pas été fait à cause du COVID).
 - Information sur le site Internet de la commune et dans journal municipal (la veille de la réunion).
 - Tractage lors du marché et dans les transports en commun le 16 septembre.
 - Dépôt de guides de la concertation à la maison des associations de Meyzieu.
 - Quartier du Mathiolan : mobilisation MJC / centre social / conseils citoyens.

Le déroulé de la concertation

La concertation préalable a combiné des modalités informatives (déjà évoquées), des modalités consultatives individuelles (contributions écrites, interviews « micro-trottoir ») ou collectives (visites de terrain) et enfin des

modalités qui visaient une démarche de co-production (ateliers). Le processus s'est déroulé en deux grandes phases : une première phase, du 15 juillet au 09 septembre, essentiellement informative (par le biais des sites Internet et de la diffusion de documents) et consultative (par le biais des contributions écrites et des « micros-trottoir ») et une seconde phase collective et co-constructive du 09 septembre au 15 octobre (par le biais des rencontres et temps d'échanges), les modalités d'information et de consultation étant bien-sûr toujours opérantes. Voici avec plus de détail les composantes du dispositif :

- **Collecte de 149 mails d'observations et de 12 contributions** sur les cahiers de concertation, auxquels viennent s'ajouter les **44 contributions** reçues directement par les garants.
- **Les 21, 22, 24 et 29 juillet 2020, sept demi-journées consacrées à des micros-trottoirs** ont été organisées. Plus de 220 personnes ont été interviewées sur des lieux de passage des Grands-lyonnais, tels que la place Bellecour, la station de métro de Vaise, les marchés de Décines-Charpieu et de Meyzieu, la gare de la Part-Dieu, le parc de Miribel Jonage et le parc de la Tête d'Or. Le dépouillement de ces micros-trottoirs (voir annexe n°2) montre une représentation équilibrée de l'ensemble des classes d'âges avec une large majorité des interviewés qui ne connaissait pas le projet, mais qui a réservé un bon accueil à la démarche et fait par ailleurs ressortir les thématiques prioritaires aux yeux des contributeurs.
- **Le 9 septembre 2020 : une réunion publique de lancement** de la phase d'échanges s'est tenue au Cirque Imagine à Vaulx-en-Velin (voir compte rendu, annexe n°3). Elle a réuni une vingtaine de participants. Cette réunion avait pour objectif d'informer le public tant sur le projet de salle aréna portée par l'OL, que sur les différentes modalités et rendez-vous de la concertation. Elle a permis un premier temps de d'expression dans un mode collectif.
- **Le 12 septembre matin : 3 visites de terrain** ont été organisées pour informer et échanger in situ autour du projet et recueillir les observations du public (voir compte rendu, annexe n°4). La balade urbaine a été organisée en 4 étapes avec des entrées thématiques discutées avec l'ensemble des 20 participants à chaque arrêt.
- **Du 15 septembre au 7 octobre 2020 : 10 ateliers thématiques** se sont tenus sur les communes de Décines-Charpieu et Meyzieu (voir compte rendu, annexe n°5). Une première phase d'ateliers avait comme objectifs d'informer sur le projet, de partager un état des lieux et de construire une vision commune du projet en fonction des sujets traités (intégrant bien entendu des divergences de vue). La deuxième phase d'ateliers avait comme objectifs de se projeter et de formuler des préconisations thématiques visant l'insertion du projet en pistes d'évolution ; elles ont permis d'approfondir les points de désaccords et de mieux comprendre les réticences ou oppositions au projet :
 - o 15/09/20 : double atelier "aménagement-retombées économiques" : 13 personnes,
 - o 21/09/20 : double atelier "accessibilité-environnement" : 38 personnes,
 - o 29/09/20 : double atelier "aménagement-retombées économiques" : 20 personnes,
 - o 01/10/20 : atelier "politique de la ville Prainet" : 16 participants,
 - o 06/10/20 : atelier "politique de la ville Mathiolan" : 6 participants,
 - o 07/10/20 : double atelier "accessibilité-environnement" : 29 personnes.
- **Le 13 octobre 2020 : une réunion publique de bilan** s'est tenue au Toboggan à Décines-Charpieu (voir compte rendu, annexe n°6). Elle a réuni une cinquantaine de participants. Elle a été l'occasion de faire un retour relativement complet des productions collectives et de permettre aussi aux maîtres d'ouvrage d'exprimer ce qu'ils tiraient de cette concertation et leurs engagements pour répondre aux préoccupations et besoins qu'elle avait mis en évidence.

RÉSULTATS DE LA CONCERTATION

Nous retraçons dans cette partie principalement les résultats directs de la concertation. C'est-à-dire issus des verbatims et des comptes-rendus des ateliers, des mails reçus et de nos observations.

Nous identifions trois grandes catégories de résultats :

- d'une part, les différents points de vue et questionnements exprimés sur le projet, dans les contributions reçues par mail ou consignées en mairie, ou bien encore lors des temps collectifs, qui alimentent une vision commune du projet d'implantation d'une salle Aréna, à Décines Charpieu, sur la friche ABB ;
- d'autre part, les propositions ou recommandations construites dans les cadres collectifs d'échange ;
- enfin, les engagements pris par les maîtres d'ouvrage en cours de concertation.

Points de vue et questionnements

L'opportunité du projet

De nombreux contributeurs se sont exprimés sur la question de l'opportunité du projet à l'échelle métropolitaine, par le biais des modalités consultatives (contributions écrites, micros-trottoirs). A ce sujet, nombreux sont ceux qui ont fait part de leur intérêt pour une salle Aréna en mettant en avant divers arguments :

- le manque actuel d'une telle infrastructure, pour une nouvelle salle de spectacle et de sport, plus efficiente que le palais des sports ou la halle Tony Garnier, capable ainsi d'accueillir de grands événements, et de proposer une offre culturelle complémentaire,
- un équipement nécessaire au rayonnement de la Métropole lyonnaise en France et à l'international,
- un vecteur de développement économique.

Mais d'autres contributeurs ont remis en question le projet et fondent leur point de vue sur les motifs suivants :

- sa redondance avec les salles déjà existantes (qu'il préférerait voir améliorer),
- son inadéquation avec les enjeux actuels, quelques-uns faisant valoir le besoin d'un changement mis en évidence par la crise écologique ou sanitaire,
- Le coût caché d'une telle infrastructure pour la collectivité (en lien notamment avec les problématiques d'accessibilité ou de sécurité).

Cette opportunité se trouve remise en question également à l'échelle locale, avec aussi des visions contrastées :

- avec d'un côté des arguments qui mettent en avant l'intérêt de la mutualisation des équipements existants (tramway, parkings du Grand Stade), l'intérêt d'un tel projet pour le développement socio-économique de ce secteur de l'Est lyonnais, et l'opportunité qu'il représente pour repenser l'aménagement de ce secteur de l'Est lyonnais.
- et de l'autre des arguments qui font valoir les nuisances cumulatives liées au Grand Stade, à la salle Aréna ou d'autres équipements en projet (Académie de tennis). De nombreux Décinois, Majolans, ou habitants des communes proches ont ainsi exprimé leurs préoccupations concernant la création d'une nouvelle infrastructure événementielle, en insistant sur le besoin de prendre en compte certains sujets (en particulier sur les problématiques d'accessibilité, de cadre de vie et d'environnement).

Les alternatives au projet

Certains reprochent que la question des alternatives n'ait pas été assez traitée, indiquant sur le territoire de la Métropole d'autres secteurs (Gerland ou Villeurbanne par exemple) ou d'autres espaces de friches industrielles (la friche Ikéa par exemple) qui auraient pu accueillir le projet.

Ce point a été souvent abordé en lien avec les questionnements émis par les participants sur l'opportunité du projet à l'échelle locale.

- Soit sur la localisation - le dossier de concertation évoquant une analyse multi-sites tous très proches -, la concentration de l'offre culturelle et des nuisances, avec le Grand Stade mitoyen agacent beaucoup de riverains qui préféreraient envisager un site plus éloigné. On notera aussi que le déséquilibre Est-Ouest Lyonnais revient souvent dans les remarques et que l'éloignement de ce site du centre-ville pose question sur l'accessibilité et le coût écologique des transports associés.
- Soit sur la nature du site identifié : un projet d'éco-quartier reste dans la mémoire des riverains, des envies de parc, de végétalisation et d'agriculture reviennent souvent également.

Les documents d'urbanisme

Des interprétations très différentes du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) se font jour entre les Maîtres d'ouvrage et des opposants au projet qui pensent que ce projet n'est pas conforme au document. De même, concernant la gestion de l'eau et l'interprétation du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) de l'Est Lyonnais, beaucoup d'interrogations subsistent chez quelques participants notamment concernant la pollution des nappes phréatiques (et du V vert).

Est ressorti également sur ce sujet, le besoin d'une vision globale de l'aménagement du secteur. Le choix d'avoir fait une mesure de mise en compatibilité du PLU-H plutôt qu'une révision du PLU-H est critiqué et questionné par certains participants. Un point technique a été évoqué concernant l'étude d'impact : l'ensemble du site (Grand Stade, terrain d'entraînement, salle Arena, academie de tennis, ...) aurait dû faire, de certains points de vue, l'objet d'une étude d'impact conjointe.

L'accessibilité, un enjeu central du projet Arena

L'accessibilité est apparue comme une problématique forte dans les contributions et propos de nombreux citoyens, en particulier Décinois ou Majolans, qui craignent l'impact cumulatif de la salle Aréna ; ils soulignent les contraintes importantes qu'ils subissent déjà au quotidien avec le fonctionnement du Grand Stade. Beaucoup estiment ainsi que les transports en commun comme la rocade-Est sont déjà complètement saturés les soirs d'événements (Grand Stade) et une circulation à Décines, Meyzieu et à proximité fortement gênée également. L'Arena viendrait donc ajouter une nuisance de plus.

La crainte de voir les conditions d'accès au pôle médical se détériorer a également été mentionnée avec le besoin de « sanctuariser » l'accès à son parking et de veiller plus largement aux bonnes conditions d'accessibilité de cet établissement.

La question du stationnement sauvage pose aussi question : comment le gérer, l'anticiper l'éviter ? Le besoin d'une meilleure signalétique est à ce titre souligné.

Revient aussi fortement la liaison entre Meyzieu et Décines, bloquée par la Rcade Est. Comment profiter du projet pour l'améliorer et travailler les coutures entre les deux communes ? Sur ce point, il est proposé notamment de reconsidérer la possibilité de création d'une passerelle au-dessus de la rocade.

Enfin, sur cette thématique, certains reprochent que le développement des transports en commun par la collectivité se soit fait en fonction de l'infrastructure du Grand Stade (optimisation des lignes T3 et T7), au détriment d'autres besoins (notamment les déplacements Nord-Sud). De nombreux participants soulignent l'importance d'intégrer dans une réflexion plus globale sur les déplacements le développement des modes doux. Localement, la possibilité de traverser l'emprise du Grand Stade en journée a été demandée ; cette demande a été prise en compte par l'Olympique lyonnais.

Le cadre de vie, l'environnement et l'écologie

Beaucoup d'opposition ou de craintes se sont exprimées sur l'augmentation globale des pollutions liée à la salle Aréna (pollutions de l'air, de l'eau, pollutions sonore, lumineuse, visuelle, olfactive, déchets induits par une fréquentation de masse) et plus largement sur le coût environnemental du projet (nécessaire compensation carbone du projet dans sa construction puis son fonctionnement, choix de matériaux de moindre impact écologique,...).

Plusieurs personnes ont mis en avant le besoin essentiel d'espace vert (et même d'espace agricole) lié au ou à la place du projet Arena, certaines regrettant ainsi une tendance générale à la minéralisation du cadre de vie qui contribue aux îlots de chaleur urbains ; elles soulignent ainsi le manque de verdure et d'espace vert dans le secteur du projet et le rôle que pourraient jouer des espaces végétalisés dans la limitation de l'effet des canicules. Plus largement, c'est l'importance de l'attention portée au cadre de vie et à la qualité paysagère qui a été soulignée ; le besoin d'un suivi de l'entretien des espaces végétalisés est aussi plusieurs fois revenu dans les échanges, autrement-dit l'action ponctuelle ne suffit pas, il convient d'inscrire les actions menées dans la durée.

Des interrogations ont également été relevées sur la démarche de dépollution du site de la friche ABB : quelle est la façon de procéder ? Quel est le devenir des matériaux issus du chantier de dépollution ? Quelles conséquences pour l'eau ?

Enfin, des voix s'élèvent pour demander à ce que des compensations au projet soient envisagées sur le secteur pour la désartificialisation de certains espaces.

L'insertion du projet dans le contexte de proximité

Des riverains et habitants des quartiers proches ont fait part de leurs questionnements sur l'intérêt du projet pour eux, certains craignant que la programmation et la politique tarifaire soit en décalage par rapports aux moyens des résidents locaux. D'autres y voient au contraire un plus pour la mixité sociale du quartier grâce à une salle annexe dédiée aux habitants, ou à la mise en place d'un projet de restauration collective sur le site qui serait l'occasion de renforcer le lien social. Des participants ont ainsi souligné l'opportunité locale d'un tel projet sur le plan culturel (en matière d'éducation artistique par exemple), ce qui suppose la prise en compte de la possibilité d'usages locaux de l'infrastructure.

Il ressort également l'intérêt potentiel du projet pour l'emploi local et celui de renforcer les liens entre acteurs publics et privés à ce niveau.

Besoin de certitude sur le financement

Les habitants veulent être sûr de ne rien devoir payer. Est-ce vraiment un financement privé ? Quid des subventions, infrastructures et services associés (démarche administrative, maintien de l'ordre, ...) payés par la collectivité ?

Les garanties et indicateurs de suivi à mettre en place

Quelles garanties que l'Olympique Lyonnais respectent l'engagement qu'il a pris au cours de la concertation de non-concomitance d'événement Grand Stade et Arena ? Des participants regrettent qu'aucun indicateurs de suivi fiable n'ait été mis en place pour le Grand Stade, qu'en sera-t-il pour la salle Arena (ex. suivi des déchets sauvage, du stationnement sauvage, nuisance sonore, pollution lumineuse,...) ? Cela rejoint le besoin de la poursuite du dialogue avec les citoyens que beaucoup ont exprimé (voir ci-après).

Concernant la concertation elle-même

Des contributeurs, faisant référence à l'historique du Grand Stade, ont peur ou pensent être instrumentalisés. Autrement-dit, ils interrogent la réelle portée de la concertation – Tout serait déjà ficelé ? D'ailleurs, certains indiquent que le dossier de concertation indique que le projet est d'intérêt général, ce qui les interroge. Néanmoins,

beaucoup de participants ont vanté la démarche de concertation, remerciant les organisateurs et les animateurs pour la qualité des échanges.

Sur le déroulement des ateliers, il s'est trouvé à quelques reprises que des participants ont fait valoir qu'ils n'étaient pas à l'aise avec la façon de procéder dans la conduite de l'atelier ; cela s'est produit en particulier pour l'approche par persona qui impliquait de se mettre à la place de. Les animateurs de la démarche et les régulateurs des sous-groupes ont fait preuve d'ouverture et d'adaptation et ils semblent d'après les retours en fin d'atelier que les personnes concernées se sont finalement retrouvées dans la façon de faire.

Une question est revenue plusieurs fois dans le déroulement de la concertation, comment mener une concertation en pleine pandémie ? Doit-on d'ailleurs le faire ? Quelle urgence d'un tel projet ? Nous avons, en qualité de garants de la concertation, au regard des recommandations de la Commission Nationale du Débat Public et de l'évolution de la crise sanitaire au printemps, donné notre aval à l'engagement de cette procédure, estimant que le calendrier avait déjà été fortement allongé (la concertation préalable devait initialement débuter en novembre 2019) ; malgré la situation, nous avons insisté pour ne pas faire l'impasse sur une concertation préalable en grande partie en présentiel avec des ateliers de construction collective respectant les contraintes sanitaires.

Les suites à donner au dialogue citoyen

Sur l'après concertation préalable, il ressort une demande récurrente de poursuivre la concertation, en créant par exemple un comité de suivi citoyen. Deux idées ressortent à ce niveau et permettent d'en préciser la fonction :

Dans la perspective de la mise en place de la salle Aréna puis de son fonctionnement en lien avec le Grand Stade (besoin d'une réflexion d'ensemble sur le fonctionnement des deux équipements), beaucoup de participants souhaitent que les citoyens soient associés à une forme d'évaluation en continu, pour une meilleure adaptation de ces infrastructures à la prise en compte des besoins locaux. D'autres vont plus loin et proposent que ce dialogue soit l'occasion aussi de renforcer les liens entre les citoyens et les acteurs publics pour repenser l'aménagement de ce secteur de l'Est lyonnais.

Il a été également proposé d'impliquer les conseils citoyens de quartier. Des associations locales ont fait part également de leur souhait de contribuer à la réflexion.

Enfin, la demande d'associer plus largement l'ensemble des communes de l'Est Lyonnais lors de l'enquête publique a également été formulée.

Propositions et recommandations jugées prioritaires lors des ateliers :

Les propositions et recommandations ci-dessous ne rendent pas compte de manière exhaustive de l'ensemble des propositions formulées lors des ateliers que l'on peut retrouver dans les comptes-rendus (annexe n°5), mais elles apparaissent suffisamment larges pour que la plupart des éléments échangés dans ces ateliers puissent s'y rattacher. En ce sens, elles constituent autant de repères pour les maîtres d'ouvrages et les communes riveraines dans les réponses à apporter pour la suite.

Il faut ici préciser plusieurs choses :

- Ces priorités ne sont pas que celles des participants favorables au projet ; certaines d'entre-elles ne supposent pas d'ailleurs la réalisation de celui-ci et ont pu être apportées par des personnes neutres ou opposées.
- Par ailleurs, elles ne concernent pas que le projet de salle Aréna ; souvent elles font référence au besoin d'une vision plus globale des problématiques d'environnement, d'aménagement, d'accessibilité ou sur les thématiques socio-économiques.
- Ces priorités ont été déclinées en propositions que l'on retrouve dans les comptes-rendus.

Pour les retombées économiques du projet :

- Être clair sur ce qui relève des dépenses et des recettes pour le public et pour le privé afin de faire des choix et des arbitrages éclairés.
- Développement de l'emploi de proximité dès le chantier et jusque dans le fonctionnement de la salle Arena. Mettre en place une tarification accessible. Ouvrir la salle annexe à son environnement notamment associatif. Soutenir les associations pour lutter contre la délinquance et favoriser l'insertion des jeunes.
- Créer des liens (communication, complémentarité) entre OL et les commerçants locaux.
- Penser la bonne échelle du territoire pour ne pas fragiliser d'autres équipements et mener une réflexion globalisée sur le secteur Est (notamment avec le Carré de Soie où il y a de la restauration).

Pour l'aménagement du territoire :

- Végétaliser le secteur. Aménager un espace vert, de loisirs et de détente aux abords de la salle. Créer une zone d'agriculture écologique et des activités en plein air.
- Rééquilibrer l'Est et l'Ouest Lyonnais pour l'accueil des équipements.
- Désengorger les infrastructures de mobilité. Créer une liaison rapide et efficace depuis Lyon/Villeurbanne vers l'équipement, pensée à grande échelle. Optimiser notamment les lignes de tramway T3 / T7.
- Aménager les équipements alentours en continuité pour les modes doux et les cheminements piétons.
- Décloisonner le quartier et l'ouvrir sur la culture (politique de tarification, accès facilité, etc....). Créer un espace de vie dynamique et animé en dehors des évènements.
- Un travail sur les coutures entre Décines et Meyzieu et favoriser ainsi le passage usagers/riverains entre Décines et Meyzieu. Garantir une liaison entre le Biézin et le Grand Large.
- Mettre en place un dialogue ouvert en direct sans passer systématiquement par les élus locaux. Mettre en place de nouvelles relations habitants-usagers/OL/acteurs publics. Repenser la relation/coopération entre l'OL et les habitants. S'appuyer sur le conseil citoyen pour les suites de la concertation. Mettre en place une information/communication renforcée, fluide et transparente autour du projet.
- Évaluer le projet Aréna et ses impacts en continu.
- Préserver la qualité de vie des habitants et la tranquillité des riverains.

Pour l'accessibilité :

- Prendre en compte le contournement de l'A432.
- Circulation inter-cités Décines-Meyzieu. Créer des passerelles piétonnes. Améliorer les cheminements piétons et cyclables en continuité et en sécurité.
- Mieux orienter les personnes vers les parkings et créer de nouveaux parcs relais. Maîtriser le stationnement anarchique avec une tarification au juste prix.
- Préservation de l'accès au pôle médical.
- Distinction des mesures pour les habitants et les extérieurs. Mise en place de contreparties pour les riverains ?
- Maîtrise des nuisances liées à la simultanéité des 2 évènements.
- Prise en compte de l'engorgement des voies d'accès sur toute la ville. Alléger la circulation sur les voies de Décines.

- Augmentation des parkings vélos et de la cyclabilité.
- Mise en place d'une concertation avec le Sytral. Mettre en place un tramway express avec des arrêts restreints. Etendre le T5 en axe Nord Sud. Mettre en place une ligne express Saint-Exupéry - Part-Dieu (de type RER).
- Fermer le périmètre sauf pour les habitants et usagers du centre-ville.
- Mettre en place des navettes pour chaque évènement.

Pour l'environnement

- Rechercher des solutions pour faire un projet exemplaire sur le plan environnemental. Développer le principe de compensation écologique dans le cadre de la construction de l'équipement.
- Compenser les nuisances et assurer une meilleure gestion des déchets (notamment les déchets sauvages).
- Créer un parc végétalisé adapté au changement climatique à l'échelle du Montout avec la mise en place d'un schéma global des espaces publics. Suivre dans la durée et l'espace l'entretien des espaces verts environnants. Travailler sur l'articulation végétal/minéral/aquatique. Végétaliser avec une gestion pensée dans la durée.
- Maîtrise des nuisances liées à la simultanéité des 2 évènements. Réduction des nuisances sonores de la rocade. Faciliter les déplacements Décines/Meyzieu/Lyon en favorisant les transports en commun, modes doux et actifs et les aménagements adaptés à tous les publics. Impulser une communication et une signalétique efficace et incitative pour l'utilisation des autres modes de déplacements.
- Mettre en place un projet associatif et participatif sur l'environnement impliquant les citoyens et les associations, du chantier au projet finalisé.

Les engagements de la Métropole et de l'Olympique Lyonnais suite à la concertation

Lors de la réunion publique de bilan de la concertation, les maîtres d'ouvrage ont pris un certain nombre d'engagements qui sont rappelés dans les grandes lignes ci-dessous. Ces engagements pourront bien sûr être complétés ou affinés par d'autres mesures par la suite, en lien éventuellement avec les recommandations des garants.

Sur les thématiques environnement, aménagement, accessibilité et socio-économique

- Pour la poursuite de la procédure d'évolution du PLU-H avec l'enquête publique, des garanties sont sollicitées par la Métropole de Lyon auprès de l'Olympique lyonnais qui s'est engagé sur plusieurs points (voir compte-rendu de la réunion publique du 13/10/2020 en annexe n°6) :
 - **Environnement** : étude d'impact, compensations environnementales, clauses environnementales dans les marchés de travaux, bâtiment bas carbone...
 - **Socio-économique** : clauses d'insertion dans les marchés pour la construction de la salle Aréna, tarification riverains (sollicitation métropole).
 - **Accessibilité** : non-concomitance des évènements Aréna et Grand Stade, nouvelle étude résidentialisation (extension sur Meyzieu et redéfinition sur Décines).
- Concernant la thématique **culture**, la Métropole souhaite par ailleurs vérifier les incidences de la salle Aréna sur les évènements de même jauge dans les salles métropolitaines et vigilance à assurer la complémentarité du projet avec les salles de moindre jauge.
- Il faut noter enfin, au-delà du projet de salle Aréna en lui-même, des **études plus larges** sont envisagées sur

l'aménagement et le devenir de ce secteur de l'Est Lyonnais :

- **Aménagement du territoire** : une étude globale sur le secteur en vue d'un projet intercommunal de développement et de préservation de l'environnement (Corridor écologique Nord-Sud, devenir du restant de la friche ABB, lien avec les quartiers Prainet et Mathiolan et coupures de la Rocade).
- **Accessibilité** : Etude d'opportunité sur la ligne de métro.

Sur la suite de cette concertation préalable (Métropole, communes, OL):

- La Métropole de Lyon a insisté sur l'importance de la poursuite du dialogue pour assurer le « **droit de suivi des habitants** » avec :
 - **la poursuivre du dialogue** entre la concertation préalable et l'enquête publique (printemps 2021),
 - une attention particulière sur **l'information/ la mobilisation** au moment de l'enquête publique,
 - Le **suivi du projet**, s'il se fait avec des temps d'échanges réguliers et la création d'un comité de suivi.
- L'Olympique lyonnais s'est de son côté engagé sur **un dispositif de concertation permanent** concernant le fonctionnement du Grand stade et de la future salle Aréna, dans une perspective d'amélioration continue, avec :
 - la mise en place d'un **poste dédié à la concertation** et d'un guichet permanent,
 - la tenue d'une **réunion publique annuelle**,
 - et des **réunions régulières avec les communes** (périodicité mensuelle si elles le souhaitent).

L'AVIS DES GARANTS

Sur la construction du dispositif de concertation

Un esprit de dialogue

La conception du dispositif de concertation s'est faite sur la base du dialogue avec les deux maîtres d'ouvrage ainsi que les communes de Décines-Charpieu et Meyzieu, avec aussi la contribution du cabinet prestataire de la concertation, qui a été une force de propositions utile pour répondre aux enjeux de la participation.

La prise en compte de nos recommandations s'est faite dans le cadre d'échanges constructifs. Au départ notamment, l'étude de contexte a donné les points de repères pour l'élaboration du dispositif. Il s'agissait d'affiner le cadre de la concertation, que ce soit sur les questions du périmètre, de modalités de concertation, de publics cibles, de durée et de calendrier de la concertation. Dans cette phase préparatoire, il nous semble que la vision que pouvait avoir les maîtres d'ouvrage a évolué en particulier sur les points suivants :

1. **L'ouverture de la concertation à la question de l'opportunité du projet** : Compte tenu de l'avancée de la réflexion sur le projet et son lieu d'implantation, cela n'était pas une question si évidente, ni pour la Métropole de Lyon, ni pour l'Olympique lyonnais, d'autant que les esprits étaient marqués par l'expérience de la concertation houleuse sur le Grand Stade. De notre point de vue, un bon point d'équilibre a été trouvé et le sujet de l'opportunité du projet aux échelles métropolitaine et locale a pu trouver sa place.

Remarque : Il faut ajouter ici que cette concertation s'est avérée être d'autant plus ouverte que le projet n'était pas à l'agenda du nouvel exécutif métropolitain constitué suite au second tour des élections municipales le 28 juin 2020. A l'issue de cette concertation, la décision du Conseil métropolitain de réviser ou pas le PLU-H pourra se nourrir des produits de la concertation préalable.

2. **Le calendrier et la durée de la concertation** : Le décalage du calendrier et le rallongement de la durée de concertation ont été deux autres points de discussion importants, compte tenu des contraintes de calendrier mises en avant par l'Olympique lyonnais. Là aussi, les discussions ont permis de trouver une alternative tout à fait satisfaisante de notre point de vue ; nous recommandions 6 semaines de concertation au minimum ; finalement, dans le contexte de la crise sanitaire, les maîtres d'ouvrage ont accepté de rallonger ce délai à 3 mois, soit le maximum prévu par la loi, alors même que la concertation démarrait près de 8 mois après le premier calendrier envisagée.
3. **La dimension co-constructive de la concertation** : Cela nous paraissait nécessaire, notamment pour favoriser une vision d'ensemble sur les questions d'opportunité et d'insertion du projet. Si au début de la phase préparatoire, les maîtres d'ouvrage avaient sans doute une approche plus consultative du processus à mettre en œuvre, ils se sont ralliés sans difficulté à cette recommandation. C'est selon nous une marque importante de ce dispositif, particulièrement adapté pour pousser la réflexion sur des points de tension et des difficultés hérités de l'histoire du Grand Stade.

Globalement, nous souhaitons souligner la qualité de nos échanges avec les deux maîtres d'ouvrage et leurs adaptations pour la prise en compte de nos recommandations.

Un processus équilibré

Le processus proposé a répondu, de notre point de vue de garants, aux enjeux de participations sur les deux volets inhérents à cette concertation préalable : la révision du PLU H et le projet de salle Aréna. Les informations diffusées dans le dossier de concertation permettaient à chacun de pouvoir s'appuyer sur des éléments de connaissances relatifs au projet. Le guide de la concertation préalable donnait une information claire sur le déroulement du

processus et les possibilités de contribution. Les réunions publiques permettaient une participation large. Enfin, les entrées thématiques proposées ont permis d'aborder de manière approfondies les différents sujets.

Une question s'est néanmoins posée sur la façon d'aborder la question de l'opportunité. Certains participants ont fait remarquer que celle-ci aurait mérité une réflexion spécifique en atelier à l'échelle du Grand-Lyon. S'agissant d'un projet déjà avancé dans sa réflexion et sa localisation, il nous a paru que les réunions publiques et le cadre proposé dans les ateliers thématiques constituaient des réponses adaptées aux échelles métropolitaines et locales. Les différents arguments en faveur ou en défaveur du projet nous semblent ainsi avoir été posés et entendus.

On notera juste que la question des alternatives à l'échelle métropolitaine a été peu traitée, puisque la seule alternative pour les maîtres d'ouvrages était la non-réalisation du projet, sans proposition d'autres alternatives de localisation. Pour être vraiment abordée, il aurait fallu que cet aspect fasse lui-même l'objet d'analyses plus approfondies, pouvant être versées ensuite à la discussion dans le cadre de la concertation. On notera également que certains ont formulé le regret que la CNDP (Commission Nationale du Débat Public) ne se soit pas emparée de la totalité de l'aménagement de la zone concernée pour la mettre en concertation.

Sur les résultats de la concertation

Une mobilisation en demi-teinte

Les chiffres de la concertation rendent compte d'une mobilisation modeste : pour autant elle n'est pas négligeable non plus, et la participation des citoyens a permis une réelle plus-value qualitative, nous y reviendrons par la suite. Cette mobilisation modeste peut être interprétée de différentes façons. La première interprétation que l'on peut faire est liée au contexte de crise sanitaire qui a sans doute freiné la participation. La seconde hypothèse, qui corrobore les diverses contributions écrites mais aussi l'équilibre des échanges dans les temps collectifs, c'est que le projet n'a pas été mobilisateur d'une vague d'oppositions, à la différence peut-être de ce qui s'était passé pour le Grand Stade ; pour autant, cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'opposition, en particulier à l'échelle locale (avec malgré tout d'assez nombreuses contributions remettant en question le projet) et cela n'enlève en rien l'importance des arguments exprimés à l'encontre du projet.

Notons enfin le peu de contributions dans les registres de la concertation (12), malgré 68 registres de concertation déposés dans les communes de la métropole (une personne s'est plainte par mail de n'avoir pas trouvé le registre dans sa Mairie malgré sa demande aux agents d'accueil).

Une démarche qualitative

Sur le plan du contenu, les résultats de cette concertation préalable ont de notre point de vue une valeur qualitative importante, malgré une mobilisation mitigée lors de certaines rencontres. Cette plus-value tient à la diversité des points de vue et des arguments exprimés et aux riches échanges dans le cadre des ateliers collectifs, dont le but était à la fois de favoriser la compréhension des différents points de vue, mais aussi de faire des propositions. Une réelle richesse de contenus transparaît ainsi dans les comptes-rendus d'ateliers mis en ligne, dont nous soulignons la clarté et l'exhaustivité (voir annexe n°5).

La démarche mise en place pour le cadrage des rencontres et pour l'animation des ateliers, le soin apporté à l'articulation des différents temps d'échange (progression collective vers l'élaboration de propositions) ont joué un rôle important dans la qualité du processus.

Un enrichissement des décisions à venir

Retenons que l'ensemble des besoins qui ressortent de cette concertation sont de précieux éléments pour enrichir les décisions des deux maîtres d'ouvrage. Et en effet, de notre point de vue, les apports de cette concertation sont importants et complémentaires, à la fois pour l'Olympique lyonnais et la Métropole de Lyon :

1. Pour la Métropole et les communes de la Métropole directement concernées (en particulier Décines et Meyzieu), ils amènent des éléments pour nourrir la réflexion et la décision :
 - sur la question de l'opportunité d'une salle Aréna sur le territoire métropolitain et sur le territoire de l'Est Lyonnais,
 - et dans l'hypothèse de sa mise en œuvre, sur les conditions de son insertion socio-économiques et environnementales, par rapport aux problématiques d'accessibilité, de cadre de vie, de développement économique, d'environnement.
2. Pour l'Olympique lyonnais, les apports de la concertation concernent notamment :
 - les conditions de la bonne insertion du projet et les leviers à activer pour la favoriser, à l'échelle du projet et de ses interactions avec les composantes territoriales.
 - la réflexion sur le fonctionnement de la salle Aréna, en lien avec les réponses à apporter aux problématiques liées au grand stade (contribution à l'amélioration du fonctionnement actuel).
3. Pour les deux, Métropole et Olympique lyonnais, il faut souligner l'intérêt et l'apport de la mobilisation citoyenne autour des problématiques d'aménagement et de fonctionnement d'équipements. Cette dynamique initiée dans le cadre du projet Aréna mérite sans doute d'être poursuivie, en ce sens qu'elle a déjà permis de mettre l'accent sur de nombreux besoins, et que dans la perspective du développement de l'Est Lyonnais, elle peut favoriser une meilleure adaptation de la mise en place et du fonctionnement d'infrastructures.

D'ores et déjà, les engagements que les deux maîtres d'ouvrage ont pris lors de la réunion publique de bilan le 13 octobre 2020 (voir compte-rendu, annexe n°6) traduisent une première étape dans cette démarche de prise en compte des résultats de la concertation. Ceci est selon nous un point encourageant à souligner.

Sur la dimension collective

Un point fort de cette concertation préalable tient à la qualité des échanges et à sa dimension collective, d'autant plus que des personnes ont participé à plusieurs rencontres, ce qui a favorisé une logique de progression dans les échanges.

Elle a d'abord permis de construire une vision globale du projet ; vision globale ne signifie pas qu'il y a accord sur tout mais que les différents points de vue se sont croisés. Il en ressort donc un tableau des perceptions et besoins portés par la diversité des contributeurs, à partir desquels des propositions ont pu être élaborées, ce qui a été fait dans la seconde série d'ateliers.

Nous n'oublions pas pour autant que s'il y a des propositions qui s'inscrivent dans la perspective de réalisation du projet, pour en favoriser l'insertion, il y a eu parfois aussi de la part de certains des non-propositions ; pour eux, qu'il s'agisse d'habitants des communes riveraines ou de Grands-Lyonnais, ce projet ne se justifie pas. Cela est ressorti lors de la réunion conclusion où l'un des participants a sollicité les opposants au projet pour qu'ils lèvent la main.

Nous avons régulièrement questionné les participants avant ou après les différents temps de rencontre pour recueillir leurs perceptions sur la démarche de concertation préalable, sur le déroulement des réunions, et sur la façon dont ils envisageaient la prise en compte de leurs arguments. Il ressort de ces petits entretiens à chaud que le cadre proposé pour la concertation a globalement suscité la confiance ; beaucoup de participants ont souligné la qualité des échanges et l'intérêt de croiser différents points de vue dans un cadre collectif. Et lorsqu'il y a eu des interrogations sur la façon de procéder (par exemple des modalités d'animation questionnées), elles n'ont pas été bloquantes compte tenu des adaptations proposées.

Le besoin de poursuivre le lien avec les citoyens à l'échelle locale

Cependant, plusieurs participants ont fait part de leurs interrogations quant à la prise en compte, réelle et à venir, de leurs préoccupations, dans la perspective des suites données à la concertation préalable, en citant l'exemple de la mise en place et du fonctionnement du Grand Stade, dans le cadre desquels ils jugeaient leurs besoins insuffisamment considérés. Selon nous, c'est un point de vigilance pour la suite que de réfléchir aux moyens de maintenir un lien et une démarche collective, y compris sur la base de divergences.

RECOMMANDATIONS

Nos recommandations se structurent autour de cinq points principaux, que nous avons eu l'occasion de présenter (au moins les quatre premiers) lors de la réunion publique de bilan de la concertation :

1. Sur la question de l'opportunité aux échelles métropolitaine et locale, **être au clair sur l'argumentaire à l'appui de la décision de la collectivité**, quelle qu'elle soit (en apportant des réponses aux préoccupations exprimées à ce niveau, et des éléments sur l'appréciation conforme ou non conforme du projet d'Aréna vis-à-vis du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'agglomération Lyonnaise).
2. **Répondre au besoin d'une vision globale** pour penser l'opportunité et l'insertion du projet aux échelles métropolitaine et locale, en mettant en lien les réponses apportées avec les préoccupations et besoins exprimés sur les thématiques aménagement, retombées économiques, environnement, accessibilité/sécurité.
3. **Une attention particulière à avoir à l'égard des habitants de ce secteur de l'Est Lyonnais** : à l'échelle « locale », traduire cette vision globale, par une prise en compte des préoccupations des habitants liées aux impacts et effets cumulatifs du projet, avec les difficultés inhérentes à l'aménagement et à la situation de ce territoire, ainsi qu'au fonctionnement actuel du Grand stade (voire de l'Académie de tennis à venir).
4. **Donner un prolongement à la dynamique citoyenne** initiée dans le cadre de la concertation préalable.
5. **Donner de la visibilité et de la transparence aux réponses apportées** par les maîtres d'ouvrage aux recommandations formulées.

Clarifier et être transparent sur la décision relative à la mise en compatibilité du PLU-H

Quelle que soit la décision, il apparaît en effet essentiel qu'elle soit argumentée et que cet argumentaire soit transparent, à la fois pour ce qui concerne l'opportunité ou pas de la salle Aréna à l'échelle du Grand Lyon, et aussi pour ce qui concerne l'opportunité ou pas de son implantation à Décines-Charpieu sur le site de la friche ABB. Il s'agit par-là de donner à voir aux citoyens les éléments d'appréciation de l'exécutif métropolitain sur la réalisation ou la non-réalisation du projet en mettant en perspective cette décision avec les résultats de la concertation préalable.

Ces éléments peuvent être bien sûr explicités dans la délibération officielle qui suivra la concertation préalable et par tout autre moyen permettant de rendre compte. Nous recommandons qu'ils puissent être facilement accessibles, par exemple sur les sites espaces Internet dédiés à la concertation préalable, et que la possibilité d'y accéder soit communiquée aux contributeurs de la démarche et plus largement aux citoyens du Grand Lyon.

Répondre au besoin d'une vision globale

Qu'elle soit prise dans un sens ou dans l'autre, la décision sur l'opportunité ou pas du projet ne doit pas occulter les nombreux besoins exprimés au cours de la concertation préalable. Il s'agit donc de donner à voir comment ils pourront, ou pas, être pris en compte dans le cadre des politiques menées par la Métropole de Lyon et des communes riveraines, ou des actions menées par l'Olympique lyonnais.

Finalement, cette recommandation n'est que la suite de la première, car il s'agit là de préciser les réponses apportées aux différents besoins exprimés qui ont souvent questionnés au-delà du projet de salle Aréna à Décines-Charpieu, ses incidences et apports à l'échelle métropolitaine et locale.

Cette vision globale passe donc par l'argumentaire déjà évoqué mais il doit aussi se traduire par des orientations qui mettent en perspective la réalisation ou la non-réalisation du projet de salle Aréna avec une vision plus large de

l'aménagement et du développement du Grand Lyon et de l'Est Lyonnais, en intégrant d'autres dynamiques en cours (comme le projet d'implantation d'une académie de tennis dans le même secteur).

Plusieurs engagements pris lors de la réunion publique de clôture vont dans ce sens, en apportant un certain nombre de réponses aux besoins exprimés en cours de concertation, à travers les garanties demandées par la Métropole à l'Olympique lyonnais, les études complémentaires projetées ou les propositions spécifiques de l'OL pour renforcer l'insertion socio-économique et environnementale de son projet.

Avoir une attention particulière à l'égard des habitants et riverains

Il est difficile ici de dissocier les problématiques générées par le projet d'implantation de salle Aréna à Décines-Charpieu de celle héritées de l'historique du Grand Stade et de son fonctionnement. En ce sens, l'attention à avoir à l'égard des habitants a teneur particulière car il s'agit-là, pour l'Olympique lyonnais comme pour la Métropole de mieux prendre en considération les besoins qu'ils ont pu exprimer. Cette démarche n'est donc pas uniquement liée au projet de salle Aréna à Décines-Charpieu, et elle constitue le pendant social d'une vision globale de l'aménagement de ce secteur de l'Est lyonnais.

Le vécu et l'expérience quotidienne des habitants, les regards qu'ils portent sur les problématiques d'environnement, d'aménagement, d'accessibilité, de développement, de politique de quartiers, peuvent – et c'est ce qui ressort nous semble-t-il de cette concertation – enrichir la vision des maîtres d'ouvrage quant à la façon d'envisager le devenir du secteur ou de penser et d'organiser la gestion des infrastructures événementielle sur la zone. On est donc bien-là dans l'idée de renforcer le dialogue et les interactions, et ce, même si les points de vue sont parfois divergents.

Comme pour le point précédent, on notera ici que certains engagements pris lors de la réunion publique de bilan visent la poursuite du dialogue et vont même jusqu'à la mise en place d'un dispositif de concertation permanent par l'Olympique lyonnais.

Donner un prolongement à la dynamique citoyenne

On a déjà évoqué cet aspect. Le prolongement de la dynamique collective est un point clef pour maintenir le lien de confiance qui s'est établi au cours de la concertation préalable et offrir aux citoyens la possibilité d'un suivi du devenir de leurs interrogations et propositions.

Dans l'hypothèse d'une suite donnée favorable au projet, notre recommandation ici serait donc de mettre en place une concertation post, si possible avec garant, pour favoriser la prise en compte des besoins locaux, accompagner et enrichir la conception du projet jusqu'à l'enquête publique. Cette concertation mérite de notre point de vue de se poursuivre au-delà de l'enquête publique en phase de mise en œuvre du projet, puis de fonctionnement de la salle Aréna.

En effet, au-delà du projet lui-même, il nous semble nécessaire de privilégier l'écoute et la participation des habitants autour de l'aménagement à venir de ce secteur de l'Est lyonnais, qui connaît des mutations rapides et importantes.

Cet aspect de la poursuite du dialogue est de notre point de vue un des résultats très positifs du processus de concertation préalable puisque lors de la réunion publique de bilan l'ensemble des partenaires (Métropole, communes, OL) ont pris l'engagement de poursuivre un dialogue continu avec les habitants autour de ce projet pour assurer le « droit de suivi des habitants » dans le cadre de temps d'échanges réguliers et de la mise en place d'un Comité de suivi.

Donner de la visibilité et de la transparence aux réponses apportées par les maitres d'ouvrage aux recommandations formulées

Cette recommandation est directement en lien avec la précédente ; ce qui est suggéré ici doit se comprendre comme la structuration d'un outil de suivi permettant au public d'avoir un retour « en temps réel » des engagements pris et actions mises en œuvre par les maîtres d'ouvrage pour apporter des réponses aux préoccupations et besoins exprimés. Nous proposons, en annexe n°1 de notre bilan un tableau qui peut être une première base de ce suivi.

Ce bilan des garants ainsi que les réponses des deux maitres d'ouvrage devront figurer dans les documents de l'enquête publique. Nous demandons ainsi que le tableau de suivi des recommandations (annexe n°1) soit complété par les maitres d'ouvrage puis annexé à leur réponse.

Cette recommandation trouve sa justification notamment dans le besoin de renforcer ou de recréer un lien de confiance entre les maîtres d'ouvrage et le public sur le devenir de ce secteur de l'Est Lyonnais en apportant des garanties d'une considération de leurs points de vue.

LISTE DES ANNEXES

- **ANNEXE 1 : tableau de suivi des recommandations**
- **ANNEXE 2 : analyse des interviews micros-trottoirs**
- **ANNEXE 3 : compte-rendu de la réunion publique d'ouverture du 09/09/2020**
- **ANNEXE 4 : compte-rendu des visites de terrain du 12/09/2020**
- **ANNEXE 5 : comptes-rendus des ateliers thématiques**
 - 15/09/20 : double atelier "aménagement-retombées économiques"
 - 21/09/20 : double atelier "accessibilité-environnement"
 - 29/09/20 : double atelier "aménagement-retombées économiques"
 - 01/10/20 : atelier "politique de la ville Prainet"
 - 06/10/20 : atelier "politique de la ville Mathiolan"
 - 07/10/20 : double atelier "accessibilité-environnement"
- **ANNEXE 6 : compte-rendu de la réunion publique de bilan du 13/10/2020**

L'annexe 1 particulièrement importante pour faciliter un suivi rapide et précis des recommandations est disponible ci-après. L'ensemble des autres annexes, constituant la matière compilée de la concertation préalable, est disponible dans un dossier complémentaire à ce bilan pour ne pas l'alourdir. Merci de votre compréhension.

Publié le 14 novembre 2020.

Bilan rédigé par les Garants de la concertation

Jean-Luc Campagne



Ivan Pascaud



ANNEXE 1 : tableau de suivi des recommandations

Demande de précisions et/ ou recommandation(s) du ou des tier.ce.s garant.e.s		Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
14/11/2020		JJ/MM/AAA	JJ/MM/AAA	JJ/MM/AAA
Suite(s) à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse	Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s, etc.			
1. Sur la question de l'opportunité aux échelles métropolitaine et locale, être au clair sur l'argumentaire à l'appui de la décision de la collectivité, quelle qu'elle soit (en apportant si possible des réponses aux préoccupations exprimées à ce niveau et des éléments sur l'appréciation conforme ou non conforme du projet d'Aréna vis-à-vis du SCOT)				
2. Répondre au besoin d'une vision globale pour penser l'opportunité et l'insertion du projet aux échelles métropolitaine et locale, en mettant en lien les réponses apportées avec les préoccupations et besoins exprimés sur les thématiques aménagement, retombées économiques, environnement, accessibilité/sécurité.				
3. Une attention particulière à avoir à l'égard des habitants de ce secteur de l'Est Lyonnais et à l'échelle « locale », traduire cette vision globale, par une prise en compte des préoccupations des habitants liées aux impacts et effets cumulatifs du projet, avec les difficultés inhérentes à l'aménagement et à la situation de ce territoire, ainsi qu'au fonctionnement actuel du Grand stade (voire de l'Académie de tennis).	3			
4	4. Donner un prolongement à la dynamique citoyenne initiée dans le cadre de la concertation préalable.			
5	5. Donner de la visibilité et de la transparence aux réponses apportées par les maître d'ouvrage aux recommandations formulées.			



Commission nationale
du **débat public**

244 boulevard Saint-Germain
75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50
contact@debatpublic.fr
www.debatpublic.fr